

Journée régionale des PAT bretons – Compte-rendu

25 mai 2023 – Ploufragan

A noter : les éléments du support de présentation ne sont pas repris intégralement dans le compte-rendu.

1) Présentation du PAT de Saint-Brieuc Armor Agglomération

Monsieur Pascal PRIDO, Vice-Président Agriculture et transition alimentaire, ouvre la journée en présentant les enjeux pour le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération (SBAA) :

- Partenariat avec le bureau d'études Terralim : analyse du système alimentaire sur 4 aspects : production, transformation, distribution, consommation.
- Territoire aux multiples fonctions avec une grande façade maritime et une zone urbaine dense avec des quartiers prioritaires de la ville et des surfaces agricoles assez faibles.
- Agriculture / Produits de la mer :
 - Elevage laitier : production dominante sur le territoire.
 - Enjeu de la transmission très fort, encore plus important qu'au niveau national : le nombre d'exploitants âgés de plus de 62 ans est plus grand que les moins de 45 ans.
 - Enjeu de la rétribution des exploitants : aujourd'hui sur un panier de 100 € de courses alimentaires, seulement 10 € vont aux agriculteurs.
 - Les ressources halieutiques sont peu visibles et peu valorisées dans le PAT.
- Accessibilité alimentaire et lutte contre la précarité alimentaire :
 - Quartier prioritaire de la ville (QPV) avec un taux de pauvreté de 12 %. Crainte de ne pas avoir assez d'offre alimentaire pour répondre aux besoins : expression de besoins en termes de reconditionnement / recalibrage des dons, perte alimentaire très présente, demande de renforcer le lien avec les entreprises du territoire, isolement des populations âgées sur le territoire.
 - Focus sur la précarité étudiante. 5 700 étudiants à Saint-Brieuc. La précarité concerne surtout les étudiants extra-européens qui ne bénéficient pas de bourse. Il y a peu de demande d'aide alimentaire : est-ce une question de stigmatisation ? Ou ce n'est pas un sujet ? Les étudiants ne sont pas non plus outillés pour cuisiner.
 - Exemple de « Aux ateliers du Cœur » : un chantier d'insertion à Ploufragan. Visite de l'atelier relais : permet d'accueillir des entreprises dans le domaine alimentaire.
- Balance alimentaire du territoire : cela permet de comparer ce que l'on produit sur le et ce que l'on consomme, pour évaluer ce que l'on aurait besoin de consommer pour avoir une alimentation équilibrée. La production est largement déficitaire en légumes/fruits.

- Enjeu de l'atteinte des objectifs EGAlim : difficulté pour atteindre les objectifs chiffrés, car trop peu d'exploitations biologiques. Volonté politique de favoriser le local versus les labels de produits plus lointains.
- Dynamique d'unité de déshydratation de luzerne (dans le cadre du Plan de Lutte contre les Algues Vertes). Projet lauréat de l'AMI Démonstrateurs territoriaux dans le cadre de France 2030. Animation des échanges avec les différentes parties prenantes par un chargé de mission.
- Souhait de travailler sur l'économie de la fonctionnalité et de la coopération (EFC). Une réflexion est en cours avec ATEMIS¹, avec le soutien financier de la Région Bretagne. Des réunions régulières ont lieu afin d'entretenir les relations commerciales.

Compléments apportés par le Conseil départemental des Côtes d'Armor (CD22). Le CD22 a voté une politique d'alimentation durable en mars 2023. Il y a 9 PAT sur le territoire des Côtes d'Armor : 8 PAT sont portés par des EPCI et 1 PAT par la commune de Bréhat.

Le Département des Côtes d'Armor souhaite travailler en complémentarité avec les PAT du territoire. Il a récemment mis en place une instance de concertation, appelée le C10, qui rassemblent les EPCI y compris ceux n'ayant pas mis en place de PAT. Prochaine réunion en juin, sur la question de l'installation et de la précarité alimentaire.

Le CD22 a lancé un AAP départemental sur la précarité alimentaire (40 000 € au total, clôture le 5 juillet), pour des projets d'accessibilité alimentaire visant à favoriser l'apport en produits locaux.

Discussions sur le PAT de SBAA

* Comment l'EFC s'intègre dans la démarche et méthode PAT ?

L'EPCI a bénéficié d'appuis sur l'EFC dans d'autres domaines. L'EFC est déjà traitée dans le cadre de l'économie circulaire. SBAA se positionne en tant que facilitateur des acteurs du territoire. A ce titre, l'agglomération souhaite identifier des initiatives d'acteurs avec des fonctions différentes, les freins potentiels et voir dans quelle mesure l'agglomération peut lever ces freins. Exemple d'une SCIC qui commercialise notamment des pommes de terre bio avec une gouvernance partagée.

* Quelle est l'organisation interne pour le pilotage du PAT ?

La chargée de mission PAT est rattachée au service de la transition écologique, mais travaille étroitement avec le développement économique.

* Quelle communication sur les différentes actions mises en place ?

Communication avec les communes en travaillant sur la restauration collective.

Communication grand public : à venir avec la concertation qui vient d'être lancée.

Jusqu'à présent, le travail sur le PAT était plutôt « technique » avec l'élaboration du diagnostic. Ce n'était pas axé sur la communication. La communication, c'est aussi un travail au quotidien pour expliquer à chacun le rôle qu'il peut avoir.

¹ <https://www.atemis-lir.fr/performance-et-modele-economique/economie-de-la-fonctionnalite/>.

* Quelle sera la participation des Petits Ruisseaux dans le cadre de la participation citoyenne ? La structure va piloter l'animation de la société civile organisée mais les citoyens ne seront pas associés. La chargée de mission PAT SBAA est preneuse de retours d'expériences de participation citoyenne sur ce sujet.

2) Actualités nationales et régionales

a) **Stratégie nationale**

Les dimensions climatique et environnementale seront plus importantes dans la future SNANC – Stratégie Nationale Alimentation Nutrition Climat (publication en novembre 2023). La SNANC donnera des orientations stratégiques qui viendront guider les autres stratégies nationales en cours d'élaboration ou à venir (Programme national de Santé, Ecophyto...). C'est le Programme national pour l'alimentation (PNA) qui en sera la déclinaison opérationnelle, il sera révisé dans la foulée, les grands axes thématiques resteront les mêmes.

Travail à faire sur l'instance du CRALIM pour la rendre plus opérationnelle et plus décisionnelle. Le CRALIM s'appuie sur plusieurs groupes de travail : la restauration collective (une réunion), la justice sociale (une réunion + GT restreint) et les PAT (via le réseau des PAT). Ce sont les priorités identifiées suite au CRALIM d'installation de mars 2021.

Les groupes de travail : une multitude d'acteurs, des stratégies, des instances existantes... Besoin de renforcer la gouvernance, de clarifier les rôles.

CRALIM en distanciel en décembre 2022 : présentation de feuilles de routes thématiques pour l'année 2023 et ouverture aux EPCI bretons, y compris ceux non engagés dans un PAT.

Echanges

CPIE Belle-Ile-en-Mer : Suite à l'élargissement du CRALIM à tous les EPCI, est-ce que le CRALIM a vocation à produire des orientations stratégiques ? Notamment pour les PAT ? Quelles seront les modalités de gouvernance du CRALIM étendu à l'ensemble des EPCI ? Quel sera l'exécutif associé au CRALIM pour valider les décisions ? Quels seront les moyens dédiés à la mise en œuvre de la stratégie ? Comment seront consultés les EPCI en amont du CRALIM ? Y a-t-il un organe de préfiguration de cette future gouvernance ?

→ Il y a des besoins d'instances intermédiaires pour la prise de décision. C'est en cours de construction. Quelle instance de pilotage restreinte met-on en place en amont du CRALIM ? Dans l'idéal, l'objectif est de proposer un nouveau schéma de gouvernance lors du prochain CRALIM.

Brest Métropole et Département d'Ille et Vilaine : Il y a beaucoup d'instances différentes autour de l'alimentation. Egalement de fortes interactions avec la gouvernance liée à la santé. Comment se coordonne-t-on les uns les autres pour être plus efficaces ? Il faudrait un schéma global de la gouvernance régionale pour améliorer la lisibilité de l'ensemble.

→ D'ici le prochain CRALIM, l'objectif est de produire un schéma régional où les relations entre les différentes instances sont explicitées.

Cap Sizun Pointe du Raz : Avec la création de la SNANC, le PNA va-t-il disparaître ? Les objectifs du PNA actuels doivent-ils toujours être déclinés pour être labellisé comme PAT ?

➔ Les axes du PNA ne vont pas changer. C'est le plan chapeau/supra qui va évoluer.

b) Restauration collective

Enjeu de montée en gamme des approvisionnements, pour atteindre les objectifs d'EGAlim. Le ministère en charge de l'agriculture a créé l'outil numérique Ma Cantine². L'outil permet de déclarer ses approvisionnements et de les faire remonter au niveau national pour produire un rapport que le gouvernement doit remettre au Parlement chaque année. Le site Internet met également à disposition des supports méthodologiques pour accompagner les cantines, propose des infolettres, des webinaires, des kits de communication, permet de générer automatiquement des affiches pour communiquer auprès des convives...

La campagne de télédéclaration de ses approvisionnements pour l'année 2022 a été prolongée jusqu'au 30 juin 2023.

L'outil est en développement constant. Une interface a été créée pour éviter les doublons et s'adapter aux logiciels de restauration existants type Easily, Nona... afin d'éviter les doubles saisies.

Il faut se servir des PAT pour inciter les cantines des communes à s'inscrire sur Ma Cantine. Des chargés de déploiement sont disponibles sur le terrain pour accompagner le déploiement et la prise en main de l'outil.

Environ 1 100 cantines inscrites en Bretagne, avec une moyenne de 20 % de bio en Bretagne. Une enveloppe de 60 M€ vient d'être débloquée pour soutenir la filière bio. Une attention particulière sera portée par les pouvoirs publics sur les restaurants collectifs dont il a la gestion, afin de garantir le respect de l'objectif des 50 % de produits durables et de qualité dont 20 % de bio.

Echanges

Département d'Ille-et-Vilaine : l'objectif sur le bio n'est pas forcément atteignable actuellement, mais cela doit permettre sur son territoire à des agriculteurs de se convertir (ou de s'installer) pour produire plus de bio.

Rennes Métropole : L'outil Ma Cantine offre la possibilité de déclarer « de manière cachée » ses approvisionnements. L'outil est public donc tout devrait être transparent. Est-ce que ces données peuvent aussi être rendues publiques à terme, pour que tout le monde puisse consulter les résultats ? Pour l'instant, on ne peut pas contraindre ni sanctionner les communes. Le fait de devoir rendre public ses approvisionnements peut être un levier. L'obligation de publier pourrait être un levier incitatif auprès des communes. Est-ce que la loi va passer de l'incitation à l'obligation de saisie ?

➔ Ce n'est pas prévu, la loi a une visée incitative, pas de contrôles ni de sanctions prévus à ce stade.

² <https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/accueil>.

Redon Agglomération : Est-ce que certains territoires ont déjà atteint 5 0% de produits bio / de qualité ? Certains EPCI ont-ils pris l'initiative d'inscrire les cantines de leurs communes ? Exemple de Lamballe Terre et Mer qui a mis en place des formations vers les communes. Un des freins dans les communes est la disponibilité d'ordinateurs. Des EPCI ont mis à disposition des ordinateurs portables dans les cantines pour faire la saisie. La télédéclaration annuelle est difficile pour les petites communes. Dans certains cas, ce sont l' élu, le maire et la secrétaire de mairie qui saisissent les données dans l'outil.

Val d'Ille Aubigné : Quel est l'intérêt pour les communes de publier leurs résultats ? Il n'y a pas de bonus / malus pour ceux qui télédéclarent / ne télédéclarent pas alors que cela prend beaucoup de temps. Si une commune a peu de moyens humains, ce sera compliqué de faire sa déclaration.

→ A ce stade, il n'est pas prévu d'avoir un accompagnement particulier pour les communes. Il y a les chargés de mission déploiement que l'on peut solliciter.

Echanges sur le caractère local des produits

→ Il n'y a pas de définition réglementaire du local. L'objectif est de combiner approvisionnement durable et de qualité et approvisionnement local. Cela nécessite un travail de sourcing avec les producteurs présents sur le territoire en possibilité de fournir la restauration collective. En Bretagne, l'offre en bio est suffisante notamment pour la viande, les produits laitiers, les légumes et les céréales.

CPIE Belle-Ile-en-mer : Est-ce que la question du localisme ne peut pas être poussée par la Région pour le faire remonter au niveau européen ?

→ L'Etat fait déjà des plaidoyers en ce sens au niveau européen.

Le localisme n'est-il pas une étape préalable avant la structuration des filières bio locales ? Exemples de dynamiques impulsées pour favoriser les approvisionnements des cantines avec des produits locaux.

Problème des sociétés de restauration

Certaines communes souhaitent déclarer leurs approvisionnements mais les sociétés privées ne leur donnent pas les informations, sous prétexte de secret commercial.

→ Le sujet va être remonté au niveau national.

c) Réseau d'évitement du gaspillage alimentaire (REGAL)

De nombreux acteurs travaillent sur la réduction du gaspillage alimentaire en Bretagne mais de façon non coordonnée et non structurée à l'échelon régional.

A l'issue de la mission de préfiguration du REGAL qui est en cours, l'objectif est d'avoir un réseau fonctionnel en janvier 2024, avec un animateur à temps plein sur ce sujet. Le recrutement de l'animateur et de la structure porteuse de ce futur REGAL est en cours (clôture de l'AMI le 1^{er} juillet prochain).

3) Dispositifs de financement

L'AAP PNA annuel sera vraisemblablement reconduit mais peut-être pas sous la forme de l'AAP 2022/2023.

France 2030 / AMI Démonstrateurs territoriaux : le ticket d'entrée est trop gros pour certaines collectivités. Souhait de faire rentrer les PAT dans le dispositif.

Dispositif Cantine à 1 € : dans le cadre de la mise en œuvre d'une tarification sociale, pour un repas à 1 € maximum, l'Etat verse 3 €. *NDLR : l'accompagnement de l'Etat sur 3 ans n'est pas renouvelable.*

Dispositif Lait et fruits à l'école : les PAT sont un précieux relais pour inciter les communes à s'inscrire. Le volet sur le temps du midi est le plus utilisé. Il permet de compenser le surcoût d'un produit EGAlim par rapport au coût d'un produit équivalent conventionnel. C'est un dispositif complexe avec un besoin d'ingénierie, mais qui a été considérablement simplifié ces dernières années et qui est sous-utilisé aujourd'hui.

La DRAAF Bretagne réfléchit à externaliser la promotion du dispositif et son accompagnement à destination des bénéficiaires potentiels, comme cela se fait en Occitanie.

Plaisir à la Cantine : engagement de la DRAAF et de l'ARS à financer 2 sessions/an.

Appel à projets Promotion d'une alimentation saine et durable 2023 : 3 volets dont 1 volet sur la précarité alimentaire (Fonds pour une Aide Alimentaire Durable (FAAD)).

Présentation du **FAAD** :

- 40 M€ au niveau national pour permettre aux associations d'aide alimentaire (associations habilitées tête de réseau) d'acheter plus de produits frais, fruits et légumes, légumineuses.
- 733 k€ pour la Bretagne, par an et pendant 3 ans. Le calendrier et le cahier des charges sont les mêmes pour chaque région, l'instruction est réalisée en région par la DREETS avec les autres partenaires (DRAAF, ARS, ADEME). Possibilité de financer des projets sur 3 ans. L'enveloppe sera peut-être revue à la hausse en 2024 et 2025.

Echanges :

SBAA : Quel est le lien entre l'AMI Démonstrateurs territoriaux et les PAT ? Est-ce qu'il est encore temps de candidater ?

CPIE Belle-Ile-en-Mer : Plein de projets intéressants mais trop petits. Ce n'est pas facile d'identifier les critères d'éligibilité pour jauger de l'intérêt de monter un dossier.

Certains EPCI pointent la difficulté de répondre à l'AMI, en portant des projets de taille suffisante, à leur échelle.

Mairie de Plouguerneau : l'AAP FAAD sera-t-il reconduit les années à venir ?

→ Oui à minima 2024 et 2025.

Guingamp Paimpol Agglomération : Est-ce qu'il est possible d'intégrer un temps de concertation dans la réponse car le délai est trop court pour mener la concertation avant la réponse à l'AAP ?

→ Oui

Pôle ESS du Pays de Fougères : Quelle spécificité de l'AAP FAAD par rapport à l'AAP pauvreté ?

→ L'AAP FAAD est plus large.

Brest Métropole : L'idéal serait d'avoir plus de temps pour répondre aux AAP. Quel sera le calendrier de l'AAP l'an prochain ?

→ Le calendrier est à la main du niveau national, la DREETS n'a pas connaissance du calendrier prévu pour l'an prochain.

4) Point sur les PAT

Labellisation : 29 PAT en Bretagne dont 21 PAT labellisés en niveau 1. Cela regroupe les PAT en émergence et les PAT déjà opérationnels mais qui ne cochent pas tous les critères pour passer en niveau 2. 8 PAT labellisés en niveau 2. La labellisation de niveau 1 n'est pas reconductible, il faut passer en niveau 2 au bout de 3 ans.

Réseau national des PAT : son rôle a été renforcé dans le cadre de la loi Climat et Résilience. Le portail national France PAT est en cours de construction et va remplacer le site Internet actuel du RnPAT.

Présentation du tableau de synthèse sur les PAT : l'outil aurait vocation à être publié sur le site de la DRAAF, pour les autres administrations, les porteurs de PAT et plus généralement tous les acteurs du territoire. La DRAAF interroge les participants sur l'intérêt pour eux d'un tel tableau, les éventuelles modifications à y apporter et la possibilité de le publier en ligne, l'idée est de le mettre à jour une fois par an.

Echanges :

CPIE Belle-Ile-en-Mer : Est-ce que chaque EPCI peut faire remonter une ou deux actions inspirantes dans le cadre de leur PAT ?

Rennes Métropole : Est-ce que cela peut être possible de partager les flops, ce qui n'a pas marché ?

→ Pas de consensus, participants plutôt favorables à un partage interne.

Redon Agglomération : Cet outil ne sera-t-il pas redondant avec les futurs outils préparés au niveau national suite à la refonte du RnPAT ? Il faudrait avoir seulement une seule fiche à renseigner par PAT, qui alimenterait les outils régionaux et nationaux, pour éviter les redondances.

CPIE Belle-Ile-en-Mer : Le travail mené est-il un entrant pour le RnPAT ?

→ Oui, bien qu'à ce stade la plateforme prévue par le RnPAT n'entre pas autant dans le détail que ce qui est renseigné dans le tableau.

Brest Métropole : Outil intéressant mais le format Excel est très limitant. Il serait plus facile d'utiliser cet outil sur une plateforme type Intrademe.

Sujet croissant de l'alimentation et du changement climatique. Il serait intéressant de dupliquer en Bretagne la journée prévue en septembre en Pays de la Loire (journée de réseau croisé le 12 septembre prochain « adaptation au changement climatique et PAT »).

Beaucoup de choses sont à compléter par les porteurs. La mise à jour doit être facilement faisable. Items inspirants de chaque PAT. Forme : plateforme plus accessible, avec CR et autres, classement par thématique.

5) Retour sur l'enquête PAT et la gouvernance en des PAT en Bretagne

Katell KERDUDO, stagiaire à la DRAAF Bretagne, présente la démarche engagée pour faire évoluer la gouvernance autour des PAT en Bretagne.

Cf. support de présentation.

6) Ateliers sur la construction du futur réseau régional

a) Atelier n°1 : Devenir du réseau « Les PAT en Bretagne »

➤ Partage du constat issu de l'enquête

Les participants partagent le constat issu de l'enquête menée auprès des porteurs de PAT :

- Il est **utile d'avoir un réseau à l'échelle régionale bretonne autour des PAT**.
- Il faut **cesser les réunions d'échanges du réseau interrégional Bretagne/Pays de la Loire**, en dehors d'actions communes ciblées : « On n'a pas le temps pour deux réseaux ».
- Le réseau national des PAT est jugé également très utile par les personnes y participant.
- Nécessité de **mieux relayer les actions du RnPAT**, notamment les **webinaires**, à l'ensemble des acteurs bretons
- Les sujets réglementaires sont identifiés comme étant du ressort de l'échelon national.
- Les **réseaux départementaux** autour des PAT sont jugés aussi très précieux pour développer l'interconnaissance et permettre des actions communes.
- Quand le réseau départemental n'est pas structuré (cas du Morbihan), il existe néanmoins des échanges en réseau local, entre PAT, notamment autour de la restauration collective des collègues.
- Il est nécessaire de bien articuler les réseaux départementaux avec le réseau régional, notamment pour les PAT limitrophes.
- Il faut **clarifier les thématiques traitées à chaque échelle** (national, régional, départemental) et **éviter les redondances**.

➤ Objectifs du réseau

Les participants s'accordent sur les constats suivants :

- Le réseau breton des PAT est très fragile car il est constitué de techniciens qui n'ont pas l'assurance de leur continuité et qui sont soumis à un fort turn-over : « La continuité ne va pas de soi ».
- Le **CRALIM** est une instance jugée **trop descendante pour mobiliser les élus des PAT** ; c'est une instance pour animer les sujets au niveau régional.
- **Il faut prévoir des temps dédiés aux élus des PAT**, par exemple créer un temps dédié **1 fois/an** pour les mobiliser sur les sujets des PAT.
- Les participants mettent en avant les limites de la loi, qui a défini les PAT, mais n'a pas précisé les rôles de chaque collectivité et acteur public³.
- Le réseau breton des PAT doit permettre **d'améliorer la lisibilité des orientations de l'Etat et de la Région** et d'en faciliter la **convergence**.
- Les EPCI proposent que **la Région puisse contractualiser avec les EPCI sur le sujet de l'alimentation, comme elle le fait sur plusieurs autres sujets en Région**.
- Le réseau régional peut servir à partager les positions des porteurs de PAT vers la Région et l'Etat pour les financements et les actions à mener. Idée que « le réseau serve de **porte-parole des porteurs de PAT** ».

Ils mettent en avant les **objectifs** suivants pour le réseau :

- Mobiliser les élus et donner mandat au réseau breton des PAT.
- Renforcer le lien Etat/Région pour une stratégie partagée des PAT.
- Renforcer l'interconnaissance des membres.
- Mieux coordonner les démarches de l'Etat en interministériel, pour renforcer la lisibilité des orientations de l'Etat.
- Proposer des AAP communs interministériels ou au moins coordonnés entre eux
- Développer des productions communes, notamment des réponses communes aux AMI et des démarches partagées thématiques.
- Il faut **formaliser et faire valider politiquement la feuille de route du réseau breton des PAT** pour construire sa **légitimité politique**. La feuille de route devra clarifier les objectifs, les priorités et les participants au réseau.

➤ Fonctionnement du réseau

- Diffuser un **calendrier commun annuel inter-réseaux** pour faciliter la participation.
- Prévoir **1 à 2 réunions par an du réseau breton des PAT en présentiel**, en tournant dans la Région :
 - Fréquence à caler avec la coordination inter réseaux.
 - Prévoir des temps de **témoignages** (porteurs de PAT du site accueillant, retours d'expérience spécifiques).

³ NDLR : Sur ce sujet, je vous recommande la lecture de l'article suivant : <https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/la-communaute-de-communes-du-sud-artois-se-dote-de-la-competence-alimentation-a3475.html>.

- Consacrer des temps de co-production via des **ateliers** lors des journées en présentiel.
- Consacrer du temps pour renforcer l'**interconnaissance** dans les journées en présentiel (temps de pause et repas du midi).
- Organiser des visites communes, couplées avec les journées du réseau en présentiel ou plutôt en journées dédiées.
- Prévoir des réunions dédiées de « **temps forts avec les acteurs économiques** » pour impulser des dynamiques d'action à l'échelle régionale (exemple : ABEA).
- Articuler ces réunions en présentiel avec des **temps en distanciel**, au format resserré :
 - **Format « 1h avec » un expert**, sur l'exemple de ce qui est mené par le CNFPT Normandie.
 - **Format mensuel « 1h pour présenter 2 PAT »** permettant de présenter successivement les PAT en région.

➤ *Sujets prioritaires du réseau*

Les partenaires proposent de **co-décider les sujets prioritaires** du réseau **via un questionnaire 1 fois par an auprès des participants** pour préparer les orientations de travail prioritaires de l'année suivante.

➤ *Coordination entre réseaux*

Les participants s'accordent sur :

- **Le besoin d'un calendrier commun inter-réseaux porté par le réseau régional breton**
- L'enjeu de coordonner le réseau régional des PAT avec le réseau REGAL, en donnant un rôle central prédominant au réseau régional des PAT : « Avec la consolidation du réseau REGAL en 2024, réseau historique avec des financements ADEME, attention à donner de la lisibilité au réseau des PAT et aux liens entre les deux réseaux » ; « Le réseau des PAT doit être intégrateur du réseau REGAL », « Ce ne sont pas des réseaux disjoints ».
- Prévoir la **complémentarité du réseau breton des PAT avec les réseaux départementaux**.
- Exemple de fonctionnement des réseaux départementaux :
 - En Ille et Vilaine : le département souhaite agir sur une à deux thématique(s) concrète(s) par an, en lien avec la feuille de route régionale, avec le cas échéant des expérimentations dédiées.
 - En Finistère : réseau en place depuis plusieurs années, fonctionnement en cours d'évolution.
 - Exemple du réseau départemental de Loire-Atlantique, auquel participe le PAT de Redon Agglomération : organisation d'1 à 2 rencontres départementales par an, et de 3 groupes de travail opérationnels mobilisant le Conseil départemental et 1 à 2 EPCI sur des thématiques choisies en amont.
 - En Côtes d'Armor : Mise en place du réseau « C10 » réunissant les 10 EPCI du département, dont 8 porteurs de PAT. Sujets prioritaires : Foncier et précarité alimentaire.

Atelier n°2 : Mutualiser les réflexions

➤ *Sujets pouvant faire l'objet de réflexions mutualisées*

- Réalisation d'un diagnostic : quels prestataires consulter, exemples de cahiers de charges, méthodologie employée, thématiques, source de données.
- Mutualiser les réflexions autour de la façon dont décloisonner le sujet PAT au sein des structures porteuses : formation sur la culture PAT, sensibilisation des élus...
- Logistique, stockage.
- Outils de transformation : abattoirs, légumeries... Nouveaux ou existants.
- Approche filière / structuration de filières, dont démarches de labellisation (HVE, auprès de l'INAO) et accompagnement des acteurs.
- Sensibilisation grand public, communication et participation citoyenne : capitaliser sur ce qui fonctionne, éviter ce qui n'a pas fonctionné, retenir les meilleures méthodes (argent investi vs nombre de personnes touchées), pédagogie à faire sur ce qu'est un PAT (sur l'exemple des films courts qu'a fait la fédération des SCoT sur les SCoT).
- Résilience et sécurité alimentaires : élus à mobiliser sur le sujet, séminaires inter-EPCI.
- Foncier et installation transmission.
- Lutte contre la précarité alimentaire.
- Formation : faire remonter les besoins pour établir un plan de formation, pour couvrir ce qui ne l'est pas par ailleurs (via le CNFPT notamment). Les PAT pourraient également ouvrir leurs formations à d'autres territoires.

➔ **3 sujets prioritaires : communication, précarité et logistique.**

➤ *Comment ?*

Pour chaque thématique, il faut déterminer la meilleure échelle d'intervention : régionale ? départementale ? inter-EPCI ? EPCI ?

Les modalités de mutualisation dépendent des sujets retenus et de l'échelle retenue. Cela pourra prendre la forme d'échanges de pratiques (groupes de travail, visio, téléphone, échanges informels...), de partage de documents, de groupes de travail dédiés. Des porteurs de PAT pourraient à ce titre, en fonction des sujets, prendre la main sur l'organisation de ces réunions.

➤ *Résultats attendus ?*

Livrables, webinaires de présentation...

➤ *Coopération inter-EPCI envisageable ? Sur quels sujets ?*

Coopération inter-EPCI : Exemple de Dinan Agglomération et de la Communauté de Communes Côte d'Emeraude sur le volet produits de la mer et le catalogue de producteurs. Possible également sur les sujets logistique, précarité...

Les modalités de coopération dépendront des sujets retenus et de l'échelle retenue.

Atelier n°3 : Ouverture du réseau

➤ *Ouverture aux élus*

Pourquoi ?

- Les élus ont besoin d'échanger entre eux sur les sujets qu'ils portent.
- Il faut faire monter les élus en compétence sur le sujet des PAT.
- Cela permet aux élus de prendre de la hauteur par rapport à leur territoire et de se situer par rapport à leurs homologues.
- Cela leur permet de s'informer d'actions innovantes/inspirantes.
- De mieux connaître son sujet en tant qu' élu peut permettre « d'embarquer les autres élus de son EPCI » sur les PAT.

Comment ?

- En présentiel avec un repas. Le repas, c'est essentiel ! Cela permet du temps d'échanges informel.
- Attention malgré tout à l'agenda politique : les élus doivent être informés plusieurs mois en amont de ces réunions. Cela n'empêchera pas un désistement de dernière minute (ex d'un élu agriculteur mobilisé sur sa ferme).
- Avoir un réseau d'élus qui se positionnent sur le sujet. Ex de réseaux : France urbaine, Un plus Bio, BRUDED => Passer par ces réseaux ?
- Est-ce que le CRALIM peut permettre d'informer et de mobiliser les élus ?

Quels types de réunion ?

- Des temps d'échanges entre paires seulement, pour développer leurs connaissances du sujet (la journée dédiée avec le repas + temps d'échange informel),
- Les réunions régionales des chargés de mission quand il s'agit de sujets « généraux ».
- La présence des élus est à adapter en fonction du sujet.
- Des besoins cependant de parler/de faire monter en compétences les élus sur des sujets très techniques comme le foncier agricole ou « comment bien faire son PLU pour l'agriculture et l'alimentation ».
- Un temps dédié avec la Région Bretagne dans le cadre de l'animation qu'elle mène avec les EPCI. => Besoin exprimé de mobiliser davantage la Région sur ce sujet.

Sur le choix des sujets techniques qui pourraient être présentés aux élus :

- Les chargés de mission sentent a priori des besoins sur le foncier agricole.
- Mais l'idéal pour eux serait de pouvoir identifier les sujets que les élus veulent aborder.
- Cette identification pour se faire par une enquête à destination des élus (à l'instar de l'enquête à destination des chargés de mission). Les chargés de mission PAT se chargeraient de transmettre à leur élu. L'enquête :
 - Quels sont les besoins/attentes des élus
 - Comment chaque élu se positionne dans son PAT.

Contribution de l'atelier n°1 :

Ne pas ouvrir le réseau régional des PAT aux élus, pour permettre aux techniciens de « garder une parole plus libre ». Il faut plutôt **prévoir des temps spécifiques dédiés**.

➔ **Proposition : avoir un temps dédié aux élus 1 fois/an**

➤ *Ouverture aux partenaires*

Restreindre le réseau aux chargés de mission.

Besoin exprimé de pouvoir parler librement, en l'absence de ces partenaires.

La présence de la Chambre d'Agriculture questionne voire gêne certains chargés de mission.

Possibilité malgré tout d'avoir une intervention technique d'un partenaire sur un sujet précis.

Possibilité également de faire intervenir un partenaire d'envergure nationale ou un témoignage hors région.

Rappel des participants : sur la partie diagnostic agricole, les EPCI se tournent vers la Chambre d'agriculture par facilité ou méconnaissance des autres acteurs. Il faudrait rappeler dans le réseau qu'il existe une diversité d'acteurs (les CIVAM, les réseaux bio, Terre de Liens...) en capacité de faire ces missions.

➤ *Ouverture aux autres chargés de mission de la structure porteuse de PAT*

Rappeler en plénière que ce réseau est ouvert.

Chaque chargé de mission relaie l'invitation à ses collègues en fonction des besoins et des sujets.

Il y a des liens à faire avec d'autres outils comme les PCAET, les PLU :

- Comment mieux articuler PAT/PCAET à l'échelle de son EPCI ?
- Les PLU sont sous-utilisés. C'est un outil de planification et du zonage du foncier. C'est l'outil phare d'un mandat local.

➔ **Lien PAT/PCAET à creuser. Pourquoi pas une journée de réseaux bretons croisée ?**

Atelier n°4 : Outils de partage d'informations

➤ *Outils existants*

Plateforme Liamm de la Région Bretagne : ouvert aux collectivités - notifications par mail

Intrademe : diaporama, covoiturage, réunions, drop box pour déposer les documents - outil à améliorer, pas facile d'utilisation

Réseau récolte

Veille Alexandra ou Marie-Emilie

Newsletter : définir une périodicité (1 fois par mois ?)

e-CNFPT : lieu d'échange, veille - jamais ou peu lu car beaucoup d'informations et manque de temps. Changement de format récent, plus difficile maintenant.

➤ *Outils d'animation*

Commune de Plouguerneau : triporteur fait maison à l'échelle de la commune PATAKEZ

Plus-value de travailler avec une association : habitant plus à l'aise à discuter avec un bénévole qu'un élu.

➤ *Partage d'information par le regroupement*

Regroupement/réunion dans le 29 (tous les PAT) : initialement lancé par le département, le lieu d'échanges change entre chaque PAT.

CC Val d'Ille d'Aubigné : regroupement à l'échelle du Pays de Rennes.

Ile de Bréhat : regroupement par île de la façade atlantique (RAIA - réseau insulaire) : échange sur des problématiques communes et non communes.

Commune de Plouguerneau : GT démocratie alimentaire de la méthodologie (du diagnostic à la réalisation), regroupement de différentes collectivités à différentes échelles. Permet d'alimenter le guide par territoire démocratique.

➤ *Remarques sur les outils*

Eviter de multiplier les outils, utiliser les outils qui existent déjà et améliorer/valoriser l'outil.

Favoriser le présentiel pour réunion à la journée et le distanciel pour des webinaires courts.

Par exemple, le café data de l'observatoire fait des petits webinaires entre 13h et 14h sur des présentations thématiques.

Webinaires : pour montrer la démarche/comment ça fonctionne avec thèmes ciblés/retours d'expériences.

OSMOSE, RESANA : accès aux collectivités ? Aux PAT ?

Formation du CNFPT : description assez « floues » de certaines formations parfois. Le jour de la formation, l'ODJ ne correspond pas forcément aux besoins de la formation.

Développer les ODJ/points abordés lors des formations et des réunions pour éviter les mauvais aiguillages (entre le chargé de mission et autres partenaires intervenants).

Partage d'informations : les flops/points de blocage afin de partager avec les autres PAT et de gagner du temps

Déterminer une liste d'indicateurs sur le territoire + comment obtenir ces données, afin d'exploiter ces données et aider lors des diagnostics.

Document/site ressource des partenaires qui réalise les formations par secteur/activité : coût + animation + animateur + retours d'expériences.